L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 19 DECEMBRE 1874. 48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 19 DECEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par S. Guinault, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, un terrain au faubourg Tremé avec bâtisses, ainsi que plusieurs autres lots de terre de valeur. Aussi, au coin des rues Tremé et Bienville, le fonds d'un magasin de groceries.

Par Vincent & Co., rue Douane—bottes, souliers et brodequins.

Par O. Valeton, au No 89 rue des Magasins—verres. Aussi, sur la Levée, au pied de la rue Hôpital—ail, limons, macaroni et vermicelli.

Par A. Gérard, 12 & 14 rue Bourbon—articles de fantaisie.

SUCCESSION Vve J. L. RABASSA.—M. S. Guinault vendra aujourd'hui à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, une jolie propriété située dans la rue Dumaine (No 323) entre Roman et Prieur, appartenant à la succession de feue dame J. L. Rabassa. La vente étant faite pour opérer un partage aura lieu bien positivement et sans réserve aucune.

Grande vente de meubles.—MM. Nash & Hodgson procéderont mardi, 22 décembre, à la vente de tout le grand stock de meubles de M. Jos.B. Hubbard, No 122, coin Remparts et Perdido. La vente sera faite sans réserve, M. Hubbard étant décidé à se retirer des affaires.

☞ Achetez vos bonbons et vos fruits crystallisés chez A. LEMANNE, rue de Chartres, 207, entre Dumaine et Ste-Anne.

SPECTACLES.

Samedi, 19 déc. 1874.

OPÉRA.—A midi, La Fille de Mme Angot; le soir Jérusalem.

VARIÉTÉS.—A midi et le soir, Dot ou Cricket on the hearth.

ACADÉMIE.—A midi et le soir, Le grand drame burlesque Hamlet.

ST-CHARLES.—Little Nell

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE L'ABEILLE.

Nous publions régulièrement le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'Abeille quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours. Nous la vendons dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Les lois de réforme.

La prochaine Législature aura beaucoup à faire si, répondant au vœu unanime des citoyens, elle se consacre entièrement à l'œuvre de la réforme. Mais son travail consistera plutôt à démolir qu'à édifier. Sous ce point de vue, elle n'aura qu'à accumuler des décombres et plus elle donnera de coups de marteau, plus elle abattra, plus elle rasera, plus de bien elle fera et plus de gré on lui saura. La vérité, est que nous ne connaissons rien de la Législature radicale qui ait droit à être respecté et conservé. Cette Législature, inspirée par le génie du mal et de la destruction, n'offre pas un seul article de loi qui demande grâce, et pour lui rendre une justice entière il faudrait non-seulement la biffer des codes républicains de toutes les époques, de manière à ne pas en laisser trace, mais il faudrait encore punir tous les prétendus mandataires du peuple qui y ont coopéré. Une pareille coopération fut certainement un crime, et un des plus grands, car il affectait non pas quelques intérêts isolés, mais bien les intérêts de tout un Etat et jusqu'à son existence.

Une des plus malheureuses victimes de cette législation sauvage, impie, a été la ville de la Nouvelle-Orléans dont la fortune est détruite presque dans son germe. La propriété y a été traitée en barbare et nous nous étonnons qu'il y ait encore ici de cette race de rentiers qu'on appelait autrefois des propriétaires. On leur a pris pendant cinq ans tout leur revenu et ils ont pu pendant cinq ans fournir plus de six millions annuels à l'administration publique qui leur en a demandé jusqu'à sept en y comprenant les exactions de l'Etat. Y eut-il jamais dans le monde une classe de rentiers plus misérables? Ils ont eu à subir en effet plus qu'une banqueroute. Les capitalistes dans une banqueroute perdent une partie de leur avoir, mais ils gardent le reste; ils peuvent disposer de ce reste comme ils l'entendent, car il n'est sujet à aucune redevance annuelle, et ce qu'il rapporte est bien et dûment acquis sans charge et sans déduction.

Le propriétaire ici s'est trouvé dans une position bien autrement accablée. Il a été forcé pour conserver son titre de donner chaque année un revenu que souvent il n'avait pas, ce qui alors entraînait pour lui l'expropriation et la ruine; et quand il pouvait répondre strictement à ce qu'on exigeait de lui, il restait sans revenus avec une perspective pareille pour l'année suivante. Ceux qui recevaient son argent ne lui disaient pas merci! mais au revoir, ce qui signifiait: à une autre fois et pour davantage peut-être.

Le propriétaire ici, a donc payé à lui tout seul, pendant cinq ans, pour tous les fonctionnaires, les sinécuristes, les prévaricateurs, les concussionnaires, les agioteurs et tous les voleurs municipaux; et contre les dilapidations officielles de même que contre les locataires de mauvaise foi, on l'a privé de tout moyen de défense, ou l'a même privé de ses armes ordinaires, en lui imposant des conditions de circonstance qui rendaient la poursuite impossible, tant du côté du fisc que du côté de ceux qui occupaient ses maisons et dépendances.

L'exploitation du propriétaire a été complète. Non seulement on lui a pris tout son revenu, mais encore on l'a forcé à le collecter gratuitement pour remplir les coffres des autres. Comme c'est lui qui a le plus souffert sous ce régime d'infamies radicales, où l'on dirait que tous les principes du juste et du droit ont fait défaut à la conscience publique, c'est donc lui qui doit éprouver les premiers effets de la législation de bienfaisance que tout le monde attend de la prochaine Assemblée.

En premier lieu, il faudra demander pour lui que justice contre l'arbitraire des estimateurs municipaux dont les erreurs d'intention ou d'ignorance ont causé la ruine de tant de familles. Un bill à ce sujet avait été voté à la dernière session. Par ce bill, le propriétaire avait le droit de produire des témoins contre un assessment erroné, et le juge devait avoir pour ces témoignages tel égard que de raison. Ce bill, excellent protecteur des fortunes foncières, avait été présenté pour combattre la tendance malheureuse du juge Hawkins qui avait décidé qu'un assessment faisait loi et que la cour n'avait aucun pouvoir de juridiction contre les assesseurs. Ce jugement est de la force de celui où le même juge soutient qu'il n'a aucun pouvoir de mandamus contre le Bureau des retours d'élection qui ne veut pas forcer un superviseur à lui fournir les retours dont il a besoin, quand il n'est institué que pour cela.

Ce bill contre les assessements frauduleux ou erronés a été escamoté. Il faut le reprendre, le passer et le faire promulguer sans délai, car nous le regardons comme la première sauvegarde des propriétaires dans les temps de trouble où nous sommes. Si ce droit de recours aux tribunaux eut existé, ou plutôt si sous le régime radical on eut trouvé un juge spécial, puisque ces sortes de litiges devaient être portées devant lui, qui eut voulu remplir son devoir indépendamment de tout esprit d'intérêt ou de parti, la plupart des infamies législatives qui ont rendu le gouvernement de Warmoth si tristement célèbre, nous eussent été épargnées, parce qu'elles fussent restées sans base financière. Une loi pour la protection des propriétaires contre les assesseurs est donc devenue d'une nécessité absolue. Elle devra contenir une pénalité contre les mauvais estimateurs, et si on ne peut leur prendre un argent qu'ils n'ont pas, il faut au moins qu'ils soient déclarés incapables d'occuper une place de confiance ou d'honneur et que, sans délai, ils soient destitués. Il faudra encore que les frais de poursuite, quand il y aura matière à rectification, soient supportés par l'administrateur des assessements ou en tout cas, par la ville. C'est l'unique moyen que nous connaissions de rétablir quelques errements de convenance et de justice dans la collection des revenus municipaux.

La seconde mesure législative à voter est le rappel de la loi sur les *Homesteads*. Nous ne voyons en cela, quant à nous, qu'une législation de mauvaise foi ou de duplicité, inventée plutôt pour tromper les honnêtes gens que pour protéger les familles. Loin de les protéger, elle les ruine, car c'est à cause de cette réserve des Homesteads qu'un père de famille ne trouve plus rien à emprunter quand même il est prêt à renoncer personnellement à la sollicitude de la loi pour lui ou les siens.

Qu'est-ce en effet que le Homestead? c'est une loi par laquelle, ici en ville, une réserve de $1000 est faite tacitement en faveur d'une famille. Ainsi, vous prêtez de l'argent à un propriétaire, qui a plusieurs immeubles, tous valant plus que la somme prêtée, et vous vous croyez en sûreté. Mais il arrive que ce propriétaire, obéré de dettes et de taxes, emprunte aussi sur ses autres immeubles; ou bien il arrive qu'il se détermine à les vendre sans que vous le sachiez; il peut arriver aussi qu'il meure avant l'échéance de votre billet, et que la famille réclame le droit de Homestead. Alors, que devient votre créance? Elle est perdue, à moins qu'elle ne soit de beaucoup inférieure à la valeur du bien hypothéqué. Mais, en ces jours de dépression extraordinaire, qui peut savoir ce qu'un immeuble estimé tant aujourd'hui, vaudra dans un an, dans six mois même? Il ne vaudra peut-être plus rien.

La jurisprudence paraît assez bien établie à l'égard de celui qui emprunte sur hypothèque. Les tribunaux admettent ou semblent admettre qu'il renonce pour lui au droit de Homestead, encore cela n'a-t-il pas été jugé formellement, nous assure-t-on. Mais, s'il meurt, le droit est maintenu par ses héritiers et le prêteur n'a contre eux aucun recours. C'est là certainement une jurisprudence fautive, car une famille ne peut hériter de son chef que de ce qu'il laisse et non de ce qu'il ne laisse pas. Or, si en donnant hypothèque sur son bien, il a renoncé volontairement quoique tacitement au droit de Homestead, il ne peut le transmettre à ses héritiers puisqu'il ne l'a plus.

Cet argument est d'une logique rigoureuse et nous ignorons ce qu'on pourrait lui opposer victorieusement. Selon nous, le Homestead ne peut être invoqué que contre des créanciers chirographaires qui, dans un cours mutuel d'affaires, se trouvent alternativement créanciers, débiteurs, prêteurs et emprunteurs. Ils courent sciemment une chance de perte et n'ont pas lieu de s'en plaindre, le cas échéant. C'est ainsi que l'affaire du Homestead doit être comprise. Mais, quoi qu'il en soit, il faut abolir cette réserve qui enlève aux propriétaires la facilité des emprunts et qui, de leur part, peut prêter à maints calculs de fraude envers de très honnêtes créanciers.

En troisième lieu, il faut rappeler la loi qui exempte de saisie tout locataire qui a pour moins de $500 de meubles. Cette loi est d'une injustice monstrueuse. Si l'on veut que les propriétaires payent des taxes, il faut absolument qu'on leur en donne le moyen en leur laissant la faculté de poursuivre les locataires qui ne payent pas. Sur tous ces points, il faut revenir le plus promptement possible à l'ancienne législation.

La Question des Ecoles.

Nous avons dit le premier jour que l'incident qui vient de remettre sur le tapis la question du mélange des races dans les écoles publiques, était le résultat d'un complot, de la part de quelques meneurs radicaux, pour provoquer dans les rues de la Nouvelle-Orléans, un conflit qui les autorisât à réclamer l'intervention des troupes fédérales.

La chose était assez grave pour que les chefs du parti conservateur prissent l'affaire en main afin de déjouer les machinations perfides de politiciens sans scrupules. Les jeunes garçons blancs des écoles, laissés à leur impulsion plus courageuse que prudente, ont entrepris des expéditions qui ont occasionné quelques bagarres, heureusement sans importance.

Nous apprenons que des citoyens influents et dont le nom est respecté, ont pris, hier, l'initiative de conseiller aux jeunes gens des écoles de s'abstenir de toute nouvelle démonstration. Nous joignons nos recommandations aux leurs, convaincu que les jeunes gens comprendront qu'il ne faut pas donner aux meneurs radicaux la satisfaction de tomber dans un piége que ceux-ci ont tendu à dessein.

La question des écoles pourra être facilement résolue par la Législature. Or, l'important actuellement est de ne rien faire qui puisse compromettre nos chances d'avoir une Législature conservatrice.

Si le bureau des écoles persiste à vouloir mélanger les races dans les écoles publiques, il faut éviter de résister par la violence. La seule chose à faire dans cette hypothèse, pour le temps assez court qui doit s'écouler d'ici à la réunion de la législature, est de retirer les enfants blancs des écoles publiques.

Il en résultera une légère perte de temps et quelques inconvénients pour beaucoup de familles, mais c'est un sacrifice à faire pour ne pas compromettre, par de nouvelles complications, les fruits de la victoire électorale du 2 novembre que les radicaux cherchent à nous disputer par tous les moyens imaginables.

NOUVELLES MENSONGÈRES.

Les journaux de New-York du 14 et du 15 nous arrivent remplis de nouvelles mensongères sur ce qui se passe à la Nlle-Orléans. Il n'y a pas un mot de vrai dans les prétendus mouvements de compagnies de la Ligue Blanche, dans les recherches aux gares des chemins de fer ou à bord des bateaux. Tout cela est inventé à dessein.

Les résolutions adoptées par la Ligue Blanche en assemblée générale, font justice de ces faux bruits.

L'information donnée par le *Times* de cette ville, hier matin, de la sortie d'une ou deux compagnies de la Ligue Blanche en armes est tout à fait erronée. La Ligue Blanche ne s'est pas mêlée activement de cette affaire des écoles, et ses chefs ont, au contraire, déclaré qu'ils emploieraient leur influence pour empêcher toutes nouvelles manifestations pouvant donner lieu à des désordres.

ALMANACH POUR 1875.—Nous avons reçu de M. H. Damiens, de la maison T. Moreau, 127 et 129 rue Royale, un fort joli almanach historié pour 1875.

MM. Solari & fils, annoncent en vente, les articles suivants qu'ils viennent de recevoir: raisins Sultane, truffes, vermouth, macaroni, vermicelle, champignons secs. Aussi, de l'huile d'olive de Plagniol, et huile de Lucca, supérieure, qu'ils vendent par gallon ou par bouteille. — Voir l'annonce.

—Amusante historiette racontée dans le *Charivari*. La chose serait arrivée à M. Alphonse Karr.

Un solliciteur d'étrennes se présente:

—Qui êtes-vous? lui dit le visité.

C'est moi qui allume le reverbère placé devant votre porte, dans la rue.

—Ah!..... Eh bien, voici une pièce de vingt sous.

Un quart d'heure après un autre employé à l'éclairage public se présente.

—Mon ami, lui dit Alphonse Karr, j'ai déjà donné pour le reverbère.

—Oh! monsieur, dit l'homme, vous avez donné à celui qui l'allume.

—Et que faites-vous donc?

—Moi, je l'éteins.

LE PICAYUNE.—Depuis le 16 courant la mention qui figurait en tête des colonnes du *Picayune*, "published by the N. O. Picayune printing Co., A. M. Holbrook président," avait été retirée. Cette modification a donné lieu à la supposition que le *Picayune* avait changé de propriétaire et que M. Holbrook avait cessé d'en être le directeur. Le nom de M. Holbrook comme éditeur a reparu en tête des colonnes de notre confrère dans son édition d'hier soir, avec la mention suivante:

Le public peut être assuré qu'il n'y aura aucun changement dans le *Picayune* en ce qui regarde le ton, la conduite de la rédaction ou la direction administrative du journal.

A. M. HOLBROOK.

Nous sommes heureux d'avoir à reproduire cette assurance, car il eût été regrettable que le parti conservateur perdît un de ses organes dans les circonstances présentes.

LA SOUSCRIPTION AU PROFIT DES VICTIMES DU 14 SEPTEMBRE.

Le 16 septembre dernier, nous avons ouvert dans nos colonnes une souscription au profit des victimes de la lutte du 14 septembre. On trouvera, ci-dessous, le rapport des opérations du comité nommé par les souscripteurs à la réunion qui a eu lieu dans nos bureaux le 17 septembre. Ce comité s'est mis à l'œuvre immédiatement et a distribué les premiers secours aux blessés que ses membres ont continué à visiter et à secourir chaque semaine.

Dans la répartition des secours, il a pris en considération les besoins des blessés ou des familles secourues et il a tenu compte de l'assistance déjà accordée à certaines familles soit par des souscriptions particulières soit par l'admirable et patriotique organisation des dames de la Nouvelle-Orléans connue sous le nom de "Crescent City Relief Association." Le comité ayant distribué tous les fonds qu'il avait reçus, a terminé ses opérations et a approuvé comme on le verra les comptes de M. E. Merith, son trésorier.

Souscription au profit des familles des tués et des blessés qui sont tombés en combattant pour la cause du peuple de la Louisiane le 14 Septembre dernier.

A une réunion du comité qui a eu lieu vendredi le 11 décembre 1874, étaient présents:

Messieurs J. Meunier président, E. Mérith, E. Carrière, F. Limet, E. Monteuse, B. Saloy, Colonel John Glynn, Jr.

Le président expose que le but de la réunion est de distribuer la balance en caisse et de clore les opérations du comité.

M. E. Mérith, trésorier, donne lecture de l'état de situation de la caisse ce jour, comme ci-après:

Souscriptions recueillies	$1972 30
Secours distribués à divers	1550 00
Balance en caisse	$ 472 30

Sur motion de M. F. Limet le président est autorisé à délivrer des mandats sur le trésorier pour le reliquat ci-dessus, pour être distribués aux blessés les plus nécessiteux, ce qui est approuvé à l'unanimité.

M. E. Mérith propose de voter des remerciments à MM. Dufour & Limet, propriétaires du journal l'"Abeille", pour le désintéressement qu'ils ont témoigné au comité, en insérant gratuitement sur ce journal toutes les listes, rapports, etc., et en prenant l'initiative de la souscription—Adopté à l'unanimité.

Nouvelle-Orléans, le 15 décembre 1874.

J MEUNIER, Président.

E. CARRIÈRE, Secrétaire.

Rapport du Trésorier.

Sommes reçues de:

Listes de l'*Abeille* de la N.O.	$1463 80
M. A. Brugier	7 00
M. E. Monteuse	93 00
MM. A. Rochereau & Co	10 00
M. B. Saloy	10 00
MM. A. Carrière & Co	355 00
M. J. Meunier	17 50
Reçu de MM. Dumez et Bellows de St Jean-Baptiste	16 00
Total des recettes	$1972 30

Déboursés.

Secours à Henry Peel	$100 00
Auguste Guérin	100 00
L. Fazende	50 00
J. McCabe	75 00
F. Pallet	350 00
Minor Kenner	25 00
F. Freetaylor	75 00
C. Swanson	225 00
J. Sauer	100 00
Famille Mohrman	50 00
Veuve West	50 00
Veuve C. Brulard	50 00
P. Beruius	197 30
J. Crossin	75 00
J. Bruneau, Jr	100 00
Andrew Close	225 00
Veuve Lemoine	50 00
Veuve J. Considine	50 00
W. C. H. Robinson	50 00
Total	$1972 30

RÉCAPITULATION:

Recettes	$1972 30
Dépenses	1972 30

Sommes égales.

Certifié véritable,

Nouvelle-Orléans le 15 décembre 1874.

E. MÉRITH, Trésorier.

Nous soussignés, membres du comité de secours aux blessés, certifions que l'état ci-dessus fourni par M. E. Mérith, trésorier, est correct d'après les livres que nous avons vérifiés et les reçus qui nous ont été exhibés à l'appui des sommes versées par lui, sur les mandats tirés par le président du comité.

Nouvelle-Orléans le 15 décembre 1874.

FÉLIX LIMET,
B. SALOY,
E. MONTEUSE,
JOHN GLYNN, JR.,
E. CARRIÈRE,
J. MEUNIER, président.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. A. Du Quesnay, professeur de musique bien connu de nos meilleures familles créoles.

Monsieur Du Quesnay a fait, à Paris, des études musicales complètes, sous la direction de plusieurs des célébrités artistiques de l'époque actuelle; entr'autres, pour le piano, nous citerons Alkan, Marmontel; pour la composition, l'harmoniste Maleden, qui a compté parmi ses élèves les compositeurs Camille Saint-Saëns Pascal, Marcailhou, madame Tardieu de Malleville, etc., etc.

Pour le chant, M. Du Quesnay enseigne d'après la méthode de madame Damoreau.

Rappelez-vous que vous pouvez assister Au tirage du lot de $30,000 Dans la Loterie d'Etat de la Louisiane. Rappelez-vous que vous pouvez assister Au tirage du lot de $30,000 Dans la Loterie d'Etat de la Louisiane. Il ne reste que quelques jours Pour acheter le gros lot. Il ne reste que quelques jours Pour acheter le gros lot.

LES FEMMES MODERNES.—C'est un triste commentaire sur notre civilisation si vantée que les femmes de notre temps ont dégénéré en santé, en force, jusqu'à ce qu'elles soient devenues une race invalide, pâle, nerveuse, faible, maladive, avec peu d'exceptions ici ou là dans les personnes robustes qui rappellent le sexe d'un temps déjà loin de nous. Après une grande expérience, remontant à des années, et embrassant le traitement de milliers de cas particuliers aux femmes, le Dr Pierce, du Dispensaire du Monde, Buffalo, N. Y., a combiné, par le mélange de certains extraits de végétaux un spécifique naturel, qu'il ne donne pas pour le remède à tous les maux, mais comme un remède qui répond admirablement à un but, celui de guérir les femmes des affaiblissements et des maux qui les affligent aujourd'hui. Ce spécifique naturel est appelé "l'Ordonnance Favorite" du Dr Pierce. Voici l'énumération des maux que ce merveilleux remède guérit comme par magie et avec une certitude à laquelle aucun remède n'a jamais obtenue.

Affaiblissement des reins, débilité nerveuse et générale, chûte et autres déplacement des organes internes, résultant de la débilité et du manque de force dans les soutiens naturels, la fièvre interne, la congestion, l'inflammation et l'ulcération et beaucoup d'autres maux chroniques particuliers aux femmes, inutiles de mentionner ici, dans lesquels aussi bien que dans les cas énumérés, "l'Ordonnance Favorite" effectue la guérison—la merveille du monde. Elle ne fait jamais de mal au système, en quelque état qu'il se trouve, et en l'employant la dame invalide peut éviter cette épreuve la plus terrible de toutes, une consultation du médecin de la famille. "L'Ordonnance Favorite" se vend chez tous les droguistes.

OPÉRA.

Les Matinées ont reçu l'impulsion, et la foule se portera sans doute à l'Opéra, avant midi, pour assister à la *Fille de Mme Angot*.

Ce soir la troisième représentation de *Jérusalem*. Quoique le public qui assistait aux deux premières ne fût pas aussi nombreux que permettait de l'espérer une pièce préparée avec tant de soin, l'œuvre de Verdi a été accueillie avec un enthousiasme remarquable. C'est peut-être l'opéra dans lequel les artistes ont été le plus applaudis depuis leur début. Nous nous en occuperons d'une façon toute particulière demain, et nous tâcherons de faire ressortir l'intérêt que présente cet opéra sous le triple rapport de son propre mérite, de la mise en scène et de l'interprétation que lui donnent les artistes.

A. M.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—"Dot" continue à attirer la foule aux Variétés, ce qui ne nous surprend nullement, car cette pièce, tirée de la charmante nouvelle de Dickens, est pleine d'un touchant intérêt. M. Owens, dans le rôle de Caleb Plummer, se montre excellent comédien; sentant vivement, il fait partager au public l'émotion à laquelle il s'abandonne tout entier. Miss Ada Gilmore est bien la "Dot" du roman: douce, gracieuse, dévouée. Nous devons aussi des compliments à Miss Don qui, dans le rôle de Bertha, la pauvre aveugle, est vraiment irréprochable.—"Dot" sera donnée aujourd'hui en matinée, et sera jouée de nouveau ce soir.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La parodie de Hamlet est décidément populaire, à en juger par la foule qui se porte tous les soirs à l'Académie pour battre des mains aux pantalonnades de M. Fiske. Il y a plus de bouffonnerie que de véritable esprit dans une parodie, mais la bouffonnerie provoque le rire et le rire est salutaire. La vogue de Hamlet est donc justifiée, et le succès de la pièce se maintiendra jusqu'à la dernière représentation.

THÉATRE ST-CHARLES.—Little Nell a dû rester deux jours absente de la scène du St-Charles par suite d'une assez grave indisposition. Elle y a reparu hier soir dans le rôle de Fidelia et a reçu du public un accueil enthousiaste. Elle a chanté, dansé et joué du banjo, comme de coutume, et comme de coutume aussi elle a été chaleureusement applaudie. "Fidelia" fera aujourd'hui les frais de la matinée, et sera aussi représentée le soir.

Le gros lot est de $30,000,
Le gros lot est de $30,000,
Le gros lot est de $30,000,
Il n'y a que 10,000 billets,
Il n'y a que 10,000 billets,
Il n'y a que 10,000 billets,
Les billets ne sont que de $10,
Les billets ne sont que de $10,
Les billets ne sont que de $10,
Le gros lot est de $30,000.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LE BUREAU DE RETOURS.

Séance de vendredi, 18 décembre.

Le Bureau de Retours s'est réuni hier à onze heures et demie et est entré immédiatement en séance exécutive.

Le comité conservateur prépare un tableau des retours compilés par le Bureau, tableau qui sera probablement prêt à être publié dans un jour ou deux.

Voici le résultat des votes dans les paroisses où l'élection est contestée—en ce qui regarde les membres de la Chambre basse de la Législature.

	Dém.	Rép.
Carroll	..	2
Assumption	2	..
Avoyelles	2	..
Bienville	1	..
Bossier	..	2
Claiborne	2	..
Caddo	3	..
Grant	1	..
Jackson	1	..
Lafourche	2	..
Lincoln	1	..
Iberie	1	..
Rapides	3	..
Rivière Rouge	1	..
Terrebonne	..	1
St-Martin	2	..
St-Tammany	1	..
Ste Hélène	1	..
Vermillion	1	..
Vernon	1	..
Webster	1	..
Washington	1	..
Total	29	5

Ce qui ferait avec les autres paroisses dont nous avons déjà annoncé les retours, soixante-six représentants conservateurs dans la Chambre basse de la Législature contre trente-huit radicaux, en admettant que les membres démocrates de la paroisse DeSoto et Sabine ne fussent pas admis.

Nous apprenons que le Bureau des retours a décidé hier les questions soulevées à propos des retours de la paroisse Carroll. Il a été prouvé par les déclarations de la plupart des commissaires d'élection aux divers polls de la paroisse que les certificats donnés par eux avaient été ou falsifiés ou remplacés par d'autres entièrement faux. Les chiffres avaient été ainsi complètement changés de façon à faire élire comme sénateur le nommé Benham au préjudice de Gla, républicain de couleur indépendant qui avait eu la majorité. Ces falsifications augmentaient aussi les majorités pour Dubuclet et pour Morey.

Le Bureau des retours s'est déclaré, paraît-il, en faveur de Gla, et malgré tous les faux et toutes les fraudes alléguées et appuyées d'affidavits a cru pouvoir établir les résultats de l'élection dans cette paroisse.

Nous apprenons que M. Arroyo présentera aujourd'hui au Bureau une protestation contre l'admission des votes de cette paroisse en se basant sur les affidavits des commissaires d'élection attestant que les documents remis au Bureau comme les certificats officiels sont faux et portent de fausses signatures. Dans cette protestation M. Arroyo met en regard les chiffres portés dans les documents faux comme obtenus par les candidats et ceux qu'ils ont réellement obtenus d'après les déclarations des commissaires d'élection. Il soutient que les documents soumis au Bureau étant contrefaits, faux ou falsifiés doivent être écartés et qu'il est impossible au Bureau de baser une décision sur de pareils rapports sans violer le serment que chaque membre a prêté.

M. Arroyo a consulté M. M. A. Dooley, avocat, sur son devoir et son droit en pareille matière et le juge lui a répondu que le texte même du serment qu'il avait prêté ne lui permettait pas de donner la moindre créance à des rapports faux et qu'il devait considérer le cas de la paroisse Carroll, comme s'il n'y avait pas le moindre rapport soumis au Bureau.

Les quatre collègues de M. Arroyo n'ont pas osé endosser des fraudes aussi palpables, et ils ont admis Gla comme élu au lieu de Benham, afin de pouvoir compter la paroisse qui donne une forte majorité à Dubuclet sur Moncure et à Morey pour le Congrès.

La révolution dans les écoles.

Dans la nuit de jeudi il y a eu beaucoup d'excitation dans le voisinage du marché Keller, où le conflit entre les jeunes garçons blancs et les nègres avait eu lieu.

Un rapporteur du *Times* dit à tort dans les colonnes de ce journal qu'un détachement de Ligueurs blancs armés est passé vers dix heures rue Locuste et qu'un coup de feu a été tiré par des nègres rassemblés dans une église de couleur au coin des rues Freret et Première, ce qui leur a valu une décharge générale de la part des Ligueurs blancs, qui les a mis en déroute, sans pourtant blesser personne.

Cet article a sensation, comme nos confrères d'outre Canal en commettent parfois quand ils veulent produire de l'effet sur les masses, est complètement faux en ce qui regarde la Ligue Blanche. Voici le fait:

Une douzaine de citoyens passaient tranquillement avant-hier, vers dix heures et demie, au coin des rues Freret et Première, quand un coup de feu est parti d'une église de couleur.

Ces citoyens, supposant à bon droit qu'ils étaient attaqués par les nègres, à cause du fâcheux incident de la journée, ont riposté par quelques coups de pistolet, et entrant peu après dans l'église, l'ont trouvée déserte et se sont retirés paisiblement.

L'affaire en est restée là.

Le *Times* se trompe quand il dit, sans mauvaise intention nous aimons à le croire, que des ligueurs blancs se sont rendus au marché Keller au sujet de certaines rumeurs, non fondées, d'un soulèvement de noirs.

Nous tenons d'une source bien authentique que la Ligue Blanche n'a participé en aucune façon aux désordres de jeudi, et ses chefs démentent de la façon la plus énergique les calomnies que Kellogg n'a pas manqué d'envoyer sous forme de télégrammes à Washington.

Hier, les jeunes garçons de l'école supérieure centrale ont encore fait une sortie dans les rues, un détachement de cinquante à soixante d'entre eux se rendant à l'école supérieure des jeunes filles, sise au coin des rues Royale et Hôpital et exigeant que quelques jeunes filles de couleur qui y étaient restées prissent leur congé.

Quand les jeunes gens se sont alignés devant l'école, une foule considérable de curieux s'est assemblée aussitôt, mais il n'y a pas eu de désordre.

Les filles de couleur se sont retirées tranquillement sans être molestées.

Les jeunes garçons se sont rendus ensuite à l'école St-Philippe où ils ont forcé trois jeunes nègres à se retirer; ils ont visité ensuite l'école Ste-Anne d'où ils ont chassé une trentaine de filles de couleur. A l'école sise rue des Remparts, entre St-Louis et Toulouse, ils ont fait partir trois filles de couleur.

Ils ont poussé leur excursion jusqu'à l'école Webster et ont visité ensuite successivement l'école Filmore, l'école Beauregard et l'école McDonogh, où ils n'ont trouvé personne, les élèves ayant été renvoyés déjà.

En sortant de l'école Filmore et en se dirigeant sur l'école Beauregard les jeunes garçons blancs ont rencontré une bande de jeunes nègres armés de bâtons qui ont pris la fuite en les voyant.

Leur promenade d'hier, heureusement, n'a donc pas eu de conséquences sérieuses.

Nous apprenons que les nègres ont adressé une pétition à Kellogg lui demandant protection contre la Ligue Blanche, et que celui-ci a donné ordre au chef de police Lecière de prendre des mesures pour supprimer tout désordre qui pourrait survenir dans cette révolution des écoles, lui promettant l'appui des troupes fédérales en cas de besoin pour maintenir la paix.

La mort du nègre Duclosiange.

Un paisible citoyen, du nom de Bernard Turner, a été arrêté hier matin, par deux métropolitains nommés Hearsey et Ryan, accusé du meurtre du nègre Eugène Duclosiange, qui est mort avant-hier à la suite du conflit entre les jeunes garçons blancs et les nègres, près du marché Keller.

L'enquête du coroner Chastant a prouvé que ce malheureux était mort des suites d'une chûte dans un fossé, où il s'est rompu la colonne vertébrale. Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a pas la moindre marque de violence sur sa personne. L'arrestation de M. Bernard Turner en de pareilles circonstances est donc tout simplement un outrage.

Tentative d'assassinat.

Un homme du nom de Chisholm, âgé de 27 ans et natif de la Nouvelle Ecosse, a été attaqué avant-hier soir, vers dix heures, tandis qu'il passait tranquillement rue Peters, entre Esplanade et Quartier, et dangereusement blessé d'un coup de poignard qu'il a reçu au côté gauche. Il dit que ses agresseurs étaient au nombre de trois et qu'il pourrait reconnaître deux d'entre eux.

Le malheureux a été envoyé à l'hôpital de Charité.

Accident de Chasse.

Nous apprenons que M. Ambroise Lavigne, français de naissance, est mort des suites d'un accident qui lui est survenu à la chasse.

Il se trouvait, nous dit-on, en compagnie de MM. Joseph Cavanaugh, Louis Sylvain, Jean Marie et Bernard Jacques, et ceux-ci l'ont abandonné après l'accident pour aller plus loin.

Le malheureux Lavigne aurait pu être sauvé si les premiers soins que nécessitait son état ne lui avaient pas manqué.

Incendie.

Le feu s'est déclaré, vers trois heures heures hier matin, dans la maison basse en bois sise au coin des rues Quatrième et Constance, appartenant à M. Charles Christy et habitée par lui. La bâtisse a été complètement détruite avec une perte de $4,500 couverte par une assurance pour ce montant.

Les flammes ont gagné ensuite la maison basse en bois, rue Quatrième No 141, appartenant également à M. Christy et habitée d'un côté par M. Williams et de l'autre par M. White. Elle a été complètement détruite et les pertes sont couvertes par une assurance de $750. La maison inhabitée rue Constance No 459 a été aussi légèrement endommagée.

On ignore la cause de l'incendie.

TEMPERATURE.—18 déc. 1874.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	52	11
12 M.	56	13
3 P. M.	56	13
6 P. M.	54	12

Prenez garde aux fausses Loteries.
Prenez garde aux fausses Loteries.
Prenez garde aux fausses Loteries.
Achetez le lot de $30,000
Dans la Loterie de la Louisiane
Qui sera tirée le 26 décembre.
Achetez le lot de $30,000
Dans la Loterie de la Louisiane
Qui sera tirée le 26 décembre.
Prenez garde aux fausses Loteries.

—Nous apprenons de bonne source que, dans sa prochaine séance, l'Académie des sciences recevra la communication de documents de nature à jeter une grande lumière sur l'idée pratique de l'établissement du chemin de fer à ciel ouvert entre la France et l'Angleterre.

C'est par le rapprochement de faits accomplis que la démonstration sera faite devant l'Académie des sciences.

On n'en saurait demander une plus évidente et plus solide.

Une sauvegarde absolue.— Des invalides d'une santé épuisée par la dyspepsie chronique ou souffrant du terrible affaiblissement qui suit les attaques des maux aigus et des milliers de gens qui ont été relevés comme par miracle d'un semblable état de prostration par les "Hostetters Stomach Bitters", attestent la supériorité de ce remède, et c'est une sûre garantie que vous aussi, en employant le même moyen, vous serez fortifié et restauré. Mais à ceux qui sont exposés au danger des épidémies, à tous ceux qui sont exposés aux privations de toutes sortes, aux inconvénients d'un mauvais climat ou d'occupations malsaines et qui pourraient être frappés de prostration à tout moment, ce paragraphe est adressé d'une manière particulière. A tous ceux qui sont ainsi placés une sauvegarde absolue est offerte contre le danger qui les menace. Donnez du ton au système et réglez-le avec ce stimulant médical altératif et inoffensif et vous serez protégé contre les maladies dont les germes invisibles sont dans l'air autour de vous.

Décédé, hier à midi et demie, à l'âge de cinquante-trois ans, AMBROISE LAVIGNE, natif de Beylan, département du Gers (France). Ses amis et connaissances sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures précises. Le corps est exposé enseignure Clouet et Marigny.

DE LA PART DE SA FAMILLE.

ENTREPOT DE TAPIS.

17.........RUE DE CHARTRES.........17

TAPIS—Wilson, Axminster, Velours, Bruxelles, plis, Etc., Etc.

TOILES CIRÉES anglaises et américaines.

NATTES—300 rouleaux blanches, à carreaux et fantaisie.

STORES—couvertures de pianos et de tables.

ETOFFES POUR MEUBLES ET RIDEAUX—Grande variété.

BURLAPS—toiles cirées pour tables et toiles cirées dites "enamel."

A vendre par A. BROUSSEAU.

12 déc—sfPP

Phénomène Extraordinaire!!!!

LA JEUNE FILLE COLOSSE (du Dauphiné) Age, 19 ans. Poids, 496 livres. Circonférence du mollet, 28 pouces. Du [illegible] de la cuisse, [illegible]. Est visible tous les jours, [illegible] rue du Canal No [illegible]. ENTRÉE..........25 cts. Enfants..........15 cts.

Banque Nationale de l'Etat de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1874.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI 12 janvier, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

19 déc—1m CHAS. L. G. DUPUY, Caissier.

Macaroni, Vermicelle, Vermouth.

20 caisses Raisins Sultana.
" Truffes, 1/2 et 1/4 boites.
100 paniers Huile d'Olive Plagniol.
100 caisses Savon Castille.
100 " Vermouth Noilly Prat.
300 " Macaroni et Vermicelle d'Italie.
12 b. ites Champignons secs.

Huile d'Olive de Luca.

110 caisses de 12 bouteilles Huile d'Olive.
2 " " 24 flacons
3 barriques Huile d'Olive. Cette huile qui est ce que l'on fait de mieux, a été vendue par gallon et bouteille permettant ainsi aux hôtels, restaurants et familles d'obtenir un article supérieur à un prix modéré.

En débarquement et à vendre par J. B. SOLARI & SON, 65, rue Royale.

19 déc—3t

AUJOURD'HUI —ET— pendant la balance de cette semaine 1000 NUBIAS, frais et de bonne qualité à 25 cents pièce valant pleinement 75 cents, AUX DEUX MAGASINS DE DANZIGER, No. 208 de la rue du Canal, entre les rues Bourgogne et Remparts, —ET— Nos 298 et 300, de la rue Royale coin St-Philippe.

17 déc—

DOLLARS

JUSQU'A CONCURRENCE DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE PIASTRES SERONT DISTRIBUÉS, LE 27 FÉVRIER, PAR LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU KENTUCKY, A L'OCCASION DE SON CINQUIÈME ET DERNIER CONCERT.

Le Tirage est certain ou l'argent sera remboursé.

[illegible — liste des lots]

PRIX DES BILLETS.

[illegible]

Pour billets et renseignements, s'adresser à Tho. E. Bramlette, Agent et directeur, Édifice de la Bibliothèque publique, Louisville, Ky.

LUNDI, 14 DECEMBRE 1874, Ouverture de la Grande EXPOSITION ANNUELLE —DE— T. MOREAU, Coin Royale et Toulouse. JOUETS, Cristaux, Porcelaines, ARTICLES DE FANTAISIE —POUR— CADEAUX De Noël et du Jour de l'An.

12déc—13,16,17,19,2

BERCIER & DE SMET, No 5 rue Tchoupitoulas. SEULS AGENTS POUR LE SUD —DES— Eaux-de-Vie Jules Robin & Co., Du vin en barriques "CASTELMORON." EAUX-DE-VIE. Années 1867, 1870, 1865, 1860, en [illegible] bouteilles et topettes. Vins fins et ordinaires véritables, des meilleures caves:

ST-EMILION, CHATEAU CORBEX, CR. MILAVY, ST-ESTEPHE, ST-JULIEN, PONTET CANET, CH. LAROSE, CH. CAUZAN, CH. LAFITE; BLANCS—DOMAINE CHARLOT, CH. SOBLUT, HAUT-BARSAC, HAUT-SAUTERNE, CHATEAU YQUEM; BOURGOGNE—MACON, BEAUNE, THORINS, CHAMPAGNE—JULES MUMM, &c.

LIQUEURS, &c.—ANISETTE MARIE BRIZARD, VÉRITABLE BÉNÉDICTINE, VERMOUTH COBA FRANCOLI, CHARTREUSE, KIRSCH, PRUNEAUX EN BOCAUX et BOITES, PETITS POIS, MOUTARDE, FRUITS A L'EAU-DE-VIE, BIÈRES, VINS EN BARRIQUES, PORTO, SHERRY, &c., &c.

NOIX DE FRANCE. CEPES A L'HUILE. SAUCISSONS DE LYON. SAUCISSONS DE BOULOGNE. SAUCISSONS D'ARLES. SARDINES A L'HUILE. CHAMPAGNE.

Par le vapeur "Minnesota" attendu de Bordeaux avant le 25 décembre.

A vendre par BERCIER & DE SMET, No. 5, rue Tchoupitoulas.

Bureau de l'Union Française.

Nouvelle-Orléans, 18 décembre 1874.

A Messieurs les Membres Sociétaires de l'Union Française:

Conformément à nos statuts organiques, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport et compte rendu des opérations de notre société pendant l'année écoulée:

Depuis le 1er décembre 1873, le nombre des personnes qui sont venues au bureau inscrire leur nom ou livres, pour solliciter de l'emploi, a été de:

[illegible]

Pendant cette période, le bureau a réussi à placer [illegible] en ville qu'à la campagne:

[illegible]

Divers malades qui se sont adressés à nous ont nécessité la délivrance de [illegible] bons. Les docteurs Landry, Hava et de Rannes, ainsi que monsieur Jas. J. Cusachs, pharmacien, ont, comme par le passé et gratuitement, fait les visites et fourni les médicaments nécessaires au soulagement de ces malheureux. La direction, interprète de la société entière, offre à ces messieurs ses sincères remercîments.

Notre cours d'anglais gratuit a marché régulièrement; le prix la semaine et a été suivi par une moyenne de 15 à 20 individus.

Le nombre des nouveaux membres inscrits pendant cette période a été de 148.

Recettes.

En caisse le 12 décembre 1873..........$ 77 65.
Reçu en 12 mois (bal et cotisations)..........2,387 75—Total [illegible]

Dépenses.

Bons de secours délivrés donnant droits à 347 logements [illegible]
Secours en argent à divers [illegible]
Aux dames de la Louisiane [illegible]
Cours d'anglais, 12 mois à $15 [illegible]
Location du bureau, employé [illegible]
Annonces, imprimés [illegible]

En caisse aujourd'hui, 12 décembre 1874..........212 90.

J. E. BONDIROT, Secrétaire.

18 déc—M.V.D—M.

Centennial Exhibition.

ON DEMANDE des agents et des représentants capables de parcourir l'Etat au nom des directeurs du "Centennial Exhibition," à l'effet de recueillir pour l'Exposition nationale de 1876, tous les produits de l'Etat—

Les produits des champs, des forêts, des ateliers, les échantillons des règnes animal, végétal et minéral, enfin tout ce qui est de nature à intéresser le monde.

Le tout doit être expédié pour Philadelphie au plus tard dans l'automne de 1875 ou au commencement de 1876, époque de l'ouverture de l'Exposition.

S'adresser, avec les références, au "CENTENNIAL BOARD OF MANAGERS," State of Louisiana, Box 2,590, Post-Office, New-Orleans.

17déc—6t

$1,000 de récompense

sont par le présent offerts pour l'arrestation de JOSEPH W. FOWLER, récemment employé de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Le dit Fowler est âgé d'environ 28 ans, il a environ six pieds, [illegible] et porte des favoris; on le croit caché quelque part en ville. La récompense ci-dessus sera payée à lui qui le ramènera.

CHAS. T. HOWARD, Président.

17déc—6PP

Liquidation positive.

P. MALLARD, 55. Rue Royale.

APPELLE de nouveau l'attention du public sur son beau stock de meubles et articles de fantaisie, rideaux, [illegible] etc., à des prix au-dessous des prix de fabrique ou d'importation. Les personnes désirant monter leur maison y trouveront une bonne occasion et devront se hâter afin d'avoir un choix, car ce stock doit être vendu dans un temps [illegible].

Pianos Pleyel A LA SALLE GRUNEWALD.

Le soussigné vient de recevoir, mais n'a pas encore déballé, un GRAND ASSORTIMENT de PIANOS PLEYEL, depuis le plus petit oblique jusqu'au plus grand, pour concerts.

Il les vendra à une grande réduction, comptant ou payables tous les mois.

Que chacun consulte ses intérêts, qu'il examine mon immense stock et s'assure de la modicité de mes prix avant de faire un achat ailleurs.

LOUIS GRUNEWALD, aux Nos 18, 20 et 22 de la rue Baronne.

12 déc—J D Ma

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

Tabac à fumer, tabac à chiquer, tabac à priser, cigares et pipes de toutes sortes.

Perrique fin à fumer et à chiquer, en carottes de 1, 2 et 3 1-2 livres; articles fantaisie de tous genres pour fumeurs.

Reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de pipes, porte-cigares et porte-cigarettes.

Aux Nos 91 & 93 de la rue de Chartres, coin Conti, No 55 de la rue Poydras, coin Tchoupitoulas. Propriétaire de la fabrique de cigares de Jos. Quayres, No 60 de la rue Conti.

29 nov—1an NOUVELLE ORLEANS, LNE.

Pendant Trente Jours. GRAND RABAIS! GRAND RABAIS! GRAND RABAIS! —AU— MAGASIN ROUGE, Encoignure Royale et Dumaine. CHAUSSURES! CHAUSSURES!! CHAUSSURES!!! BON MARCHE, —AU— PRIX D'ENCAN POUR LES FÊTES. 12 déc—1m M. LION, Agent.

A. L. DU QUESNAY

LEÇONS DE CHANT, PIANO, COMPOSITION MUSICALE. Coin Darbigny et Kerlerec. 16 déc—6t

J. DESCA, ANCIENNE MAISON L. MOULOR. No. 53...RUE VIEILLE-LEVÉE...No. 53 (Encoignure Bienville.)

Manufacture à vapeur de: TABAC A FUMER ET A PRISER. Et Importateur de: CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES &c.

12 déc—1an Nouvelle-Orléans.

PAUL BOISSONNEAU, Marchand-Tailleur. 160..........Rue du Canal..........160

Annexe à sa maison

MAGASIN de MODES et CONFECTIONS, No 1, Carondelet, coin Canal.

Ouverture, Mercredi, 16 Décembre 1874.

Dans les salons dernièrement occupés par le Chalmette Club.

Du magasin de Modes et Confections avec le concours de Madame Sophie Boutron.

Déballage d'articles nouveaux. Robes, Confections, [illegible], velours, Cachemires, Chapeaux modèles, articles de fantaisie, etc.

9 déc—1m

En débarquement

des navires "VIMEYS" de Marseille & "Brigida" de Gênes.

500 Caisses Vermouth, Noilly Prat & Co. 50 caisses Macaroni et Vermicelli. 100 Paniers Huile d'Olive "Plagniol" grandes et petites. 10 Caisses Muscat Frontignan. 10 Barriques Vin de "Bandol".

A vendre par U. BASSETTI, 70 & 72 rue Peters, près Poydras.

17déc—6t

En débarquement des navires SIMETO, de Marseille, et LANATA, de Cette et Marseille, FINO, de Gênes:

300 Caisses Vermouth N. Prat & Co.
40 Barils Olives Verdales.
[illegible] Capres fines.
100 Barriques Vin de Cette sorti Péridier frères.
100 [illegible] Porto.
100 [illegible] Sherry.
10 Barriques Vin Blanc Santerne.
[illegible] Savon de Castille.
[illegible] Huile de Lucques 22 et 11 oz.
[illegible] Fromage Parmesan.
[illegible] Romain.
[illegible] Ail de chez.
100 Caisses Huile de Lucques 22 et 11 oz.
[illegible] Champignons secs.
[illegible] Muscat fine d'Asti.
[illegible] et 1,2 Caisses Macaroni, Vermicelle et Pâtes d'Italie.

A vendre par PAUL GELPI & BRO. 44 rue Décatur, entre Vieille-Levée.

16 déc—6t

En débarquement du navire italien SIMETO de Marseille.

700 qts Porte E. MOLINIER
20 " Sherry F. VALLETTE
50 Bques Vin de BANDOL SUQUET
50 " " BEIEFORT
50 " " CETTE, LAFONT Frs.
1000 paniers HUILE D'OLIVE, James Plagniol.
400 caisses VERMOUTH, Noilly Prat
200 " MUSCAT de Frontignan.
200 " SAVON DE CASTILLE
12 Barils AMANDES CASSÉES
20 Bques " en coque, de Provence
10 caisses CHAMPIGNONS SECS
10 corbeilles OIGNONS français
2000 chaines AULX
24 caisses CASSIS de Mont d'Or, Noilly Prat.

A vendre par U. MARINONI, 40 Decatur, (entre la Vieille Levée).

12 déc—6t

En débarquement du navire "D. Lanata," venant de Cette.

200 barriques Vin Rouge corsé, Péridier frères.
10.0 paniers Huile d'Olive, Pruet & Plagniol.
100 quarts de pipe Vin Porto, Molinier.
200 caisses Vermouth, N. P. & Cie.
100 caisses Savon de Castille.
4 caisses Cédrat.
100 boites Figues de Naples.
10 barils Amandes sans coque.
10 balles [illegible].
4 caisses Saucissons de Bologne.

Anchois, Conserve de Tomates, &c. &c.

A vendre par ANT. LANATA, Nos 9 et 11, rue Jefferson, entre Chartres et Vieille Levée.

12 déc—6t

Bonne occasion pour des hommes d'affaires.

DEUX grands magasins en briques et dépendances au premier, sont à louer; situés dans le meilleur quartier du Sixième District, en face du Marché. Un de ces emplacements a été construit pour un "Corn Mill" à vapeur et un grand magasin à fourrage et l'autre pour magasin de "dry-goods", grocerie ou café. Pour les conditions, s'adresser au propriétaire JEAN BICHEL, coin Chestnut et Napoleon Avenue, Sixième District.

12 déc—1m

HEATH & LARA, 96..........Rue du Camp..........96

TAPISSERIE, PAPIER A TAPISSER, STORES, CORNICHES, RIDEAUX DENTELLE, BATTENS ET STORES, MIROIRS FRANÇAIS ET ALLEMANDS, CHROMOS, GRAVURES, Etc.—grande variété.

La maison reçoit constamment des articles frais; ses prix sont les plus modérés de la ville.

12 déc—1m PP.

Compagnie d'Ardoises Chapman.

CARRIERE CHAPMAN, en Penn.

Fabrique d'ardoises à toits, de première qualité, Cheminées, Linteaux, Allèges de fenêtres, Bains, &c.

J. BRANDIN FILS, Agent.

Chantier au No 80 de la rue des Remparts, 3e. District.

Les ardoises que fabrique cette compagnie sont garanties; elles ne se détériorent, ne se décolorent et ne se décomposent pas; et sont aussi bonnes sinon supérieures, à cet égard, aux ardoises anglaises de même taille, [illegible] elles se recommandent par leur solidité. L'attention des couvreurs, entrepreneurs et architectes est appelé sur la supériorité qu'elles ont sur toutes les autres ardoises américaines connues jusqu'ici à la Nlle-Orléans. On en est satisfait partout.

Le certificat suivant de nos principaux convreurs, architectes et entrepreneurs en dit assez:

A M. J. BRANDIN.

Nous certifions avoir examiné avec soin les ardoises de la "Chapman State Company." Elles avons soumis à plus rudes épreuves et nous sommes assurés qu'elles sont toutes les qualités désirables d'une ardoise bien faite pour les toits. Elles ne se détériorent et ne se décomposent pas. Nous les déclarons égales à toutes les ardoises anglaises et en recommandons l'usage au public avec plaisir.

Louis H. Pilié, architecte, [illegible], architecte, [illegible], architecte, [illegible], couvreur.

On fait des millions.

TOUTES LES SEMAINES, dans Wall street. Nous publions un journal hebdomadaire qui indique les différentes manières d'opérer dans les actions et l'or. Un numéro échantillon sera envoyé à qui le demandera. Nous négocions les privilèges doubles sur les membres du "Stock Exchange," nous achetons des actions sur une marge de peu de marge et nous nous chargeons de recouvrements.

J. HICKLING & CO., banquiers et courtiers, au No 72 de la rue Broadway, New-York.

E. H. LEVY & CO. COURTIERS d'actions, de bons, d'or et d'argent.

Le chargement de recouvrement des TAXES et des LICENCES. No 100 de la rue Gravier.

Nourrice.

UNE JEUNE FEMME de 19 ans, offre ses services comme NOURRICE dans une famille. S'adresser rue de Chartres 1[illegible], chez le marchand de modes.

Réparation de pianos.

J. PIFFAUT, bien connu du public et des amateurs, continue d'accorder et de réparer les PIANOS à très bas prix; ayant toutes les fournitures nécessaires et de choix. S'adresser No 6 rue d'Espagne, 3me district, entre Chartres et Royale, au coin de la rue [illegible].

CONFISERIE A. LEMANNE.

207..........rue de Chartres..........207 (entre Dumaine et Ste Anne.)

Joli assortiment de CARTONNAGE nouvellement reçu de Paris.

BONBONS FINS à 75 cents la livre.

FRUITS CRYSTALISÉS à 60 cents la livre.

5 déc—1m

Au public.

MME Vve. E. DUCATEL, rue Bourbon, No. 213, informe le public qu'elle donnera des leçons de Piano et enseignera le Français et l'Anglais moyennant la modique somme de $10 par mois. 2 nov—1m—1121.

J. F. DICK, AVOCAT, Au No. 15 de la rue d'Orléans, 9 nov—1m Près des Cours.

Victoire du Peuple. Vêtements, Vêtements, BONS MARCHÉS! BONS MARCHÉS! CHEZ GODCHAUX, 81 & 83 ..... rue du Canal ..... 81 & 83 212, 215 et 217 Vieille-Levée. NLLE-ORLÉANS.

Ventes rapides! Petits profits!

Pour du comptant.

Vêtements pour hommes, jeunes gens, garçons et enfants, Chapeaux, et Articles de Toilette fait des étoffes les mieux fabriquées et des matériaux les plus fins, DERNIER GENRE, à des prix extraordinairement bas.

LEON GODCHAUX. 81 & 83 rue du Canal. 212, 215, 217 Vieille-Levée.

20 nov—1m PP Maintenant Dernier.

L. GIROT, Tailleur et marchand de linge fait, Au No 11 de la RUE DU CAMP.

AYANT établi un magasin pour son propre compte, est prêt à remplir tous les ordres, promptement et à bas prix, POUR DU COMPTANT. Son stock de LINGE FAIT ne peut être surpassé en ville sous le rapport de la qualité et du bon marché. Il se compose d'habillements, de pardessus et de redingottes des derniers genres.

Le linge de dessous est coupé par M. Girot lui même. 1nov—3m

M. RIQUELME. FABRIQUE DE CIGARES.

A TRANSFÉRÉ son établissement au No 7 DE LA RUE TCHOUPITOULAS, coin Commune, où il a constamment en meilleures marques de CIGARES, importés et du pays, à vendre en gros et en détail.

Venez essayer les cigares du pays qui sont meilleurs que beaucoup de ceux qu'on importe.

Une grande réduction est faite aux acheteurs en gros.

On trouvera également chez lui un stock complet de tabacs à fumer et à chiquer.

Les consommateurs sont invités à venir examiner les articles de la maison, ils ne craint la concurrence ni sous le rapport de la qualité ni du prix. 1 nov—3m

P. DEJAN, Marchand de Meubles. Encoignure Dauphine et Quartier.

PRÉVIENT ses clients et le public en général, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de meubles qu'il vendra à des prix d'une modicité rare.

Ameublements complets en bois de rose, acajou, etc. pour chambres à coucher, de $60 à $300. Ameublements pour salons, de $40 à $250. Ameublements pour salles à manger, de $50 à $75. M. DEJAN invite les personnes qui ont des achats de ce genre à faire à visiter ses magasins avant d'aller ailleurs.

Forrester Dolhonde & Co., COURTIERS DE PROVISIONS —ET— Négociants-Commissionnaires, Au coin des rues Second et Pine, ST. LOUIS, MO.

Nous consacrons toute notre attention à l'achat et à la vente des viandes de cochon et d'autres marchandises—"spot" et "futures."

Nous sollicitons les consignations de produits de l'Ouest, sucre, mélasse, café, riz, fournitures de navires, etc., et remplissons avec soin les ordres des négociants et des planteurs.

13 nov—3m

Entrepôt de tapis et de toiles cirées 168..........Rue du Canal..........168

ELKIN & CO., REÇOIVENT, en ce moment, Tapis velours et de Bruxelles, TROIS PLIS et INGRAIN, STORES ET RIDEAUX POUR FENETRES. Prix modiques. 13 sept—3m

La caisse générale des Assurances Agricoles et des Assurances contre l'incendie, de Paris (France.) Capital 12,000,000 francs. Fonds [illegible].

LE soussigné ayant été nommé agent de la Caisse Générale des Assurances contre l'incendie, de Paris, sont maintenant prêts à émettre des polices.

La caisse générale offre une garantie spéciale en raison de la valeur de son portefeuille et aussi dans des grandes affaires en France où les [illegible] taux [illegible] dans les affaires d'assurances sont à l'abri des sinistres en Amérique.

M. J. SMITH & Cie, No 191 rue Gravier.

30 oct—3m

J. B. CAMORS & CO. MARCHANDS DE FARINE —ET— Négociants Commissionnaires, 51..........RUE TCHOUPITOULAS..........53 NOUVELLE-ORLEANS.

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre,

LA PENSION et RESTAURANT connu sous le nom de Barrière de Maine, rue du Maine, No 16. S'adresser sur les lieux.

A louer,

De grands APPARTEMENTS, aérés, élégamment meublés, dans un quartier central, à proximité des chars. Prix très modérés. S'adresser au coin des rues Conti et Royale, au dessus de la Banque Nationale. 12 déc—1m

Boulangerie à vendre.

LE soussigné offre à vendre sa boulangerie située rue Dryades No 4[illegible], connue sous le nom de "St-John Bakery," avec deux charrettes à pain et chevaux et harnais, tout en parfait état, ayant une nombreuse clientèle, et faisant de bonnes affaires.

Pour les conditions s'adresser à M NOEL LACASSIN, Rue Ste-Anne No 404, entre les rues Johnson et Galvez.

Terres à louer à la part.

A de bonnes familles blanches. Elles sont entièrement à l'abri des inondations. Il y a des maisons et des bâtisses; on fournira aux colons du plant de canne et ils auront le privilège de louer à la nouvelle sucrerie où on fait du sucre clarifié. Pour les détails, s'adresser à DAVID B. THOMPSON, Habitation "Belle Vue", à Franklin, sur le bayou Teche.

Lands to let on shares.

To good white families. Lands entirely above overflow. Houses, buildings and seed cane furnished with privilege of "making off crop at New Sugar House making clarified Sugar. For particulars address or apply to DAVID B. THOMPSON, "Belle Vue" Plantation, Franklin, bayou Teche.

A louer.

Une MAISON double vaste d'étage... [illegible] Canal, entre... des Esplanade [illegible] au bout de ligne, avec sous-sol... [illegible], cabinets, galeries sur le derrière, cuisine, citerne, water-work, etc. S'adresser à J. M. SOUBIRAN, rue des Ursulines No 35.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane

POUR LE 18 DEC.—CLASSE No 300.

8	53	28	16	30	75	17	35	54	55	65	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement, dans les salons de la compagnie. No [illegible], Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 18 déc. 1874.

H. PEAL, ADAM GIFFEN, Commissaires.

☞ Méfiez-vous des fausses Loteries.

MICHEL LION AUX CENT MILLE PALETOTS, 197 et 199 Vieille-Levée, EN FACE DU MARCHÉ FRANÇAIS.

Grands magasins d'habillements tout faits pour hommes et jeunes gens,

Ne vendront plus de marchandises à partir du 1er décembre, mais les DONNERONT au prix coûtant pour du COMPTANT.

On DONNERA des Pardessus bien chauds à $2 et au-dessus.

Aussi, Habillements complets pour hommes, bonne qualité, à $4 50 et au dessus.

Grand assortiment d'habits noirs, pour bals, soirées, du dernier genre.

300 COSTUMES pour enfants de 3 à 9 ans, à $3. PARDESSUS en caoutchouc, à $1 75.

700 caisses CHAPEAUX, nouvelle forme, venant d'être fabriqués, et comme l'assortiment est considérable, ils seront cédés à meilleur marché que le prix coûtant.

Aussi linge de corps, Malles, Valises, &c. &c. MICHEL LION.

1 déc—1m

Avis.

LES ETRANGERS (français, allemands, italiens et autres) ayant des réclamations contre le gouvernement des Etats-Unis pour propriétés prises pendant la guerre, peuvent en recouvrer le montant en s'adressant à J. G. EUSTIS, Avocat, commissaire des Etats-Unis, No 32 de la rue Carondelet, N.-O. Boite 2927 du bureau de la poste.

ELIE BOUGERE. Marchand de bardeaux en cypre.

PIQUETS pour barrières d'habitations et de terrains, boucauts et barils, merrains, douves pour boucauts et barils à mélasse, bois préparé pour réfrigérateurs et bois de charpente en général. Au No 118 de la RUE DE LA DOUANE, en arrière.

Buvette des Variétés DE HOYT, Au No 16 de la rue Bourgogne, Au-dessous du théâtre des Variétés.

Ayant pris à bail la Buvette du Théâtre des Variétés pour la saison, et ayant meublé des ar rangements qui, je l'espère, satisferont les plus difficiles, je sollicite respectueusement le patronage de mes amis et du public.

CHARLES J. HOYT

AVIS. BOARD DE LIQUIDATION. Etat de la Louisiane. Nouvelle-Orléans, 24 Novembre 1874.

Résolu, qu'à l'avenir les assemblées régulières de ce Board seront tenues TOUS LES LUNDIS à midi. Toutes applications pour échange de Bonds et de Warrants pour de nouveaux Bonds consolidés, en vertu de l'acte No [illegible], Session de 1874, devront être faites par l'intermédiaire de l'agence fiscal (New-Orleans National Bank) le samedi précédant le jour de chaque assemblée, en y ajoutant les lundis seront mises de côté jusqu'à la prochaine assemblée.

P. C. DESLONDE, secrétaire du Board de Liquidation.

L. C. ARNY, A l'ancien établissement Pour la mise en bouteille, Nos 26, 28 et 30 de la rue Bienville, (ancien magasin de J. A. Blaffer & Co.)

OFFRE à vendre, en bouteille, ALE, PORTER, LAGER DE ST-LOUIS, CIDRE et ALE AU GINGEMBRE, Ale draught de Philadelphie de W.M. MASSEY & CO.—une spécialité.

Ale et Porter en barriques, pour les metteurs en bouteilles; ale, porter et cidre au baril, pour la draught; fournitures de metteurs en bouteilles; corks, bouchons, fil d'archal, étiquette, au plus bas prix.

Restaurant Antoine. Transféré rue St-Louis 65.

M. ANTOINE ALCIATORE annonce à ses amis et au public, clients de la ville et de la campagne et au public, qu'il a transféré son restaurant au No 65 rue St-Louis au No de même rue, entre Royale et Bourbon. Il sollicite la continuation du bienveillant patronage qui lui a été accordé jusqu'à présent.

J. DOUSSAN 149..........Rue du Canal..........149 entre Carondelet et Baronne.

A l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général qu'il vient de transférer son magasin au No 149 rue du Canal. On trouvera chez lui un magnifique assortiment de gants Jouvin et Reigner pour dames et messieurs, ainsi qu'un grand choix de parfumeries françaises, des marques les plus connues à des prix modérés. 12nov—3m. Mar. J. et D.

Commercial Restaurant, 107..........Rue de la Douane..........107

MM. GERMAIN & AUGUSTE, PROPRIÉTAIRES.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de vins de choix; tout ce qu'il faut pour les soirées, les mariages, etc. Il y a des salons particuliers au premier; des chambres élégamment meublées à louer à la semaine ou au mois, à des prix réduits. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Restaurant Cosmopolitain, 13 et 15..........RUE ROYALE..........13 Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera toutes que la saison fournit de plus délicat et toute espèce de Vins de choix; tout ce qu'il faut pour les Soirées, les Mariages, &c.

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres élégamment meublées, à louer à la semaine ou au mois. Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

Pour le Havre.

La barque française COMTESSE DUCHATEL, capt. Chs. Dupont, devant partir sous peu, prendra des passagers de première et de second pour le port ci-dessus. Pour prix de passage, s'adresser au capitaine à bord. Le navire est au 2. M. 2d district.

F. F. HOPKINS, Agent. 174 rue Commune.

FRAGANTIA.

DEPOT GÉNÉRAL des cigares et cigarettes de cette célèbre marque de M. [illegible], à l'angle des rues Canal et Carondelet, où les amis et le public trouveront un assortiment complet des cigares importés et du pays à des plus bas.

JOHN BREIN, TAILLEUR, 114..........rue Gravier..........114 (Près Camp)

A l'honneur d'annoncer à sa nombreuse clientèle et au public en général, qu'il vient de transférer son établissement du No 103 de la rue de Chartres à l'endroit ci-dessus indiqué. Il profite de cette occasion pour solliciter de ses clients la continuation de leur bienveillant patronage.

Salon d'huîtres du Gem. HUITRES DE LA BAIE.

LE soussigné, propriétaire du Gem Oyster Bay Saloon, au No 17 de la rue Royale et aux Nos 21 St-Charles, annonce à ses clients que les arrangements qu'il a conclus lui permettent de leur offrir les meilleures huîtres du marché. Il compte sur la bienveillant patronage que les amateurs lui ont toujours accordé.

G. M. BORGES.

Préservez vos Dents.

J. A. CASADAVANT, D. D. S. CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 134 rue du Canal, entre Carondelet et St-Charles.

A transféré son domicile au numéro ci-dessus, où il continue à exécuter toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Extraction de dents sans douleur avec le chloroforme ou le nitrous oxide gaz. Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

GEO. MERZ, BRASSERIE DU VIEUX CANAL, Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de sa BIÈRE et de son ALE, j'ai placé, pour les hôtels, restaurants et les familles, une boîte d'ordres au Bureau de la Bourse des Marchands, Passage de la Bourse, à côté des bureaux de MM. O. K. Gray [illegible].

H. BONZANO, COURTIER DE DOUANE Bureau, No. 2, rue Chalons, entre Douane et Bienville, vis-à-vis la Douane. NLLE-ORLEANS.